

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

COMMUNE

de



***Compte rendu de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
qui s'est tenue le***

JEUDI 19 JUIN 2008

à

18H00

en **MAIRIE** de **MORZINE**



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.06.08

~ Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATTANDIER - Maire

Date de convocation du conseil municipal : **13 juin 2008**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Présents :

Mmes MULLER O., DION S., PHILIPP M., RICHARD H., PINARD I.

MM. BERGER G., RASTELLO L., PEILLEX G., RICHARD M., GAYDON E., PERNET G., MUFFAT G., ECOEUR J., BERGER J.F., BEARD P. (à partir du point 3.5), COQUILLARD M., BAUD J., RULLAND G., GAYMARD L., GEYDET G.

Absentes : Mmes BRULEBOIS F., RICHARD G.

Pouvoirs :

Madame Gisèle RICHARD à Madame Hélène RICHARD

Mademoiselle Fanny BRULEBOIS à Monsieur Michel RICHARD

- Monsieur Michel COQUILLARD a été élu secrétaire -

1 PREAMBULE

1.1 Approbation du compte rendu du 26.05.08.

Concernant ce dernier compte rendu, Georges GEYDET souhaite que la question relative à la propriété communale qui avait été abordée trop brièvement en fin de réunion et donc aux droits de terrasse, fasse l'objet d'une nouvelle inscription à l'ordre du jour du conseil municipal pour un débat plus approfondi.

M. le Maire revient sur la remarque faite en conseil municipal concernant les actes administratifs de régularisation des cessions gratuites à soumettre à sa signature. Suite à l'interprétation qui a été faite de cette remarque, il souligne que cette disposition est tout à fait conforme à la réglementation en vigueur et ne place pas la commune dans la situation de « juge et partie ».

2 AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Choix de la Caisse d'Epargne des Alpes pour le renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé de contracter avec la CAISSE D'EPARGNE DES ALPES, pour activer une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 2 000 000 euros, pour une année, à compter du jour de la signature du contrat et dans les conditions suivantes :

- Index des tirages : EONIA
- Taux d'intérêt : Index + marge de 0.55% en ex/360
- Aucun montant minimum
- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle en débit d'office
- Commission d'engagement, de gestion, de mouvement et de non utilisation : 0 €
- Frais de dossier 150 €
- Service Internet interactif : compris dans le contrat

Lucien RASTELLO précise que le taux EONIA se situe actuellement autour de 4 % et que la ligne de trésorerie qui n'est jamais utilisée à son maximum permet, le cas échéant, de gérer les décalages dans le temps entre les rentrées de trésorerie et le paiement des factures. Les frais de trésorerie ont coûté 15.000 € globalement à la commune en 2007 dont 4 387 € pour la seule ligne de trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M. le Maire à :

- signer ce contrat d'ouverture de ligne de trésorerie, avec la CAISSE D'EPARGNE DES ALPES,
- procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements de sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

2.2 Subvention 2008 aux associations : subvention complémentaire à l'OGEC pour la classe de mer de l'école Sainte-Marie

Lucien RASTELLO présente au conseil municipal la demande de subvention complémentaire présentée par l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques pour mener à bien l'organisation de la classe de mer de l'école Sainte-Marie. Cette demande porte sur la somme de 229,50 €, du fait de l'augmentation du forfait par enfant et par jour de 0.50 € (17.50 € au lieu de 17 €).

Odile MULLER précise que ce dépassement concerne le coût des transports et en particulier la location du minibus mis à disposition. M. le Maire souhaite à ce sujet qu'un débat ait lieu sur les modalités de mise à disposition des minibus du palais des sports afin que toutes les associations soient placées sur un pied d'égalité. Il se dit favorable à une forfaitisation, incluse dans le projet de budget présenté par les associations dans le cadre des demandes de subventions annuelles, plutôt qu'à la gratuité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE le versement de la subvention complémentaire à l'OGEC Ste Marie pour 229,50 €, au compte 65741/31,

AUTORISE M. le Maire à mandater cette subvention.

2.3 Aménagement du centre de La Crusaz : modification de l'Autorisation de Programme

Lucien RASTELLO propose de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme permettant de financer l'aménagement du centre de La Crusaz (n°385), sans avoir à augmenter l'enveloppe totale de 2 500 000 €. Il propose également d'allonger la durée de l'opération en ajoutant à l'échéancier une année supplémentaire, pour pouvoir réaliser l'opération entre 2009 et 2010.

Programme/Opération	CP réalisés	CP 2008	CP 2009	CP 2010
385 / chapitres 20, 21 et 23	20 419,13	350 000	1 200 000	929 580,87

Les financements prévisionnels sont constitués d'un emprunt pour la totalité de l'opération.

Concernant ces travaux Joseph ECOEUR demande si une réunion de travail est prévue. Gilbert PEILLEX lui indique qu'une réunion de la commission des travaux est prévue le 26 juin à 18h00 avec l'office du tourisme de Morzine. A la question de Lionel GAYMARD concernant la participation de l'association des commerçants à cette réunion, Gilbert PEILLEX précise que le dossier en est au début de la programmation. En outre les commerçants sont représentés au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme de Morzine (Joseph ECOEUR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiement pour l'aménagement du centre de La Crusaz (n°385) selon l'échéancier indiqué.

2.4 **Budget Eau et Assainissement : DM N° 1**

Lucien RASTELLO expose qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget de l'Eau et de l'Assainissement pour pouvoir passer les écritures d'ordre d'amortissement et payer l'étude du schéma directeur d'assainissement au SIVOM de la Vallée d'Aulps, non inscrit au Budget Primitif.

Comptes M49/ services	Intitulés imposés par la M49	Montants
Comptes M49/ Programmes	Investissement	
023	Virement à la section d'investissement	-14 899,00
6288	Autres charges	7 868,97
6811/042	Dotation amortissement	7 030,03
	Total Dépenses Exploitation	0,00
021-0	Virement de la section de fonctionnement	-14 899,00
1641-0	Emprunts en euros	7 868,97
281531/040-0	Réseaux d'adduction d'eau	4 418,68
281532/040-0	Réseaux d'assainissement	2 611,35
	Total Recettes Investissement	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la décision modificative N°1 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

2.5 **Budget Parkings Couverts : DM N° 2**

Lucien RASTELLO expose qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget des parkings souterrains. La commune ne dispose pas de crédits pour le remboursement des cautions des clés et des cadenas du parking de Joux-Plane. Il précise qu'il s'agit d'un simple ajustement de crédits.

Comptes M4 / service 82 Jx Pl - Service 83 OT	Intitulés imposés par la M4	Montants
165-100	Cautionnements reçus	1 000,00
	Total Dépenses Investissement	1 000,00
165-100	Cautionnements reçus	1 000,00
	Total Recettes Investissement	1 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la décision modificative N°2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

2.6 Budget Principal : DM N° 3

Lucien RASTELLO expose qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal pour permettre de couvrir des dépenses supérieures aux prévisions au niveau des fournitures de voirie, des fêtes et cérémonies, de classe de mer publique et de subventions aux associations. Il est également proposé de décaler les travaux de l'Aménagement centre ville La Crusaz, programme 385 et de modifier l'autorisation de programme.

Les membres du conseil municipal souhaitent que les services techniques donnent des informations complémentaires sur les dépassements du marquage au sol (Proximark)

Comptes M14/ services	Intitulés imposés par la M14	Montants
022/11	Dépenses imprévues	-55 635,00
023/11	Virement à la section d'Investissement	-45 728,50
60633/21 Az	Fournitures de voirie	3 000,00
60633/22 Mz	Fournitures de voirie	11 000,00
6232/790	Fêtes et cérémonies	5 430,00
6238/790	Publicité, publications, relations publiques : divers	570,00
62510/32	Classe de mer	9 100,00
65741/70 65741/31	Subventions aux associations	80 229,50
	Total Dépenses Fonctionnement	7 966,00
6419/11	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00
74833/11	Etat/Compensation au titre de la taxe professionnelle	2 966,00
	Total Recettes Fonctionnement	7 966,00
020-0	Dépenses imprévues d'investissement	-34 114,00
2184-385	Mobilier Aménagement Centre ville la Crusaz	-1 279 580,87
2313-385	Aménagement Centre ville la Crusaz	350 000,00
	Total Dépenses Investissement	-963 694,87
021-0	Virement de la section de fonctionnement	-45 728,50
1311-316	Etat et établissements nationaux	380,00
1641-0	Emprunts en unités monétaires de la zone euros	-918 346,37
	Total Recettes Investissement	-963 694,87

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la décision modificative N° 3 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

2.7 Paiement des frais de secours pour la « Pass'portes du soleil 2008 »

M. le Maire présente un projet de convention à intervenir avec la SA Mont-Blanc Hélicoptères qui assurera les transports sanitaires de premiers secours à la structure de soins appropriée pour la course de VTT qui se déroulera sur la commune les 28 juin et 29 juin prochains, dans le cadre de « La Pass'Portes du Soleil VTT ».

Il demande au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE la convention telle qu'elle est proposée et notamment son article 8 : tarifs,

AUTORISE M. le Maire à la signer,

lui DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES.

3 ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Mise à disposition de la piscine municipale aux maîtres nageurs sauveteurs du centre aquatique du parc des sports : adoption de la convention à intervenir

Sophie DION rappelle que les maîtres nageurs sauveteurs, engagés pour la saison estivale au parc des sports de la commune, ont la possibilité d'enseigner la natation au sein de l'établissement dès lors que cette activité se déroule en-dehors de leurs horaires de surveillance.

Dans le cadre de cette activité privée lucrative, il propose d'instituer pour cet été 2008 une convention régissant les relations entre la commune et chaque maître nageur enseignant. En réponse à une question de Jean François BERGER concernant la genèse des documents soumis à l'approbation du conseil municipal elle lui indique que ceux-ci ont fait l'objet d'un travail collaboratif entre les services et elle-même et qu'ils sont donc tous validés en l'état.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE les termes de la convention qui doit intervenir entre la commune et chaque maître nageur sauveteur qui souhaite enseigner au sein de la piscine communale au cours de la saison estivale 2008,

ADOPTE le tarif de 1 € par heure pour la location d'une ligne d'eau,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire.

3.2 Mise à disposition d'un équipement sportif municipal à l'association « La Palanquée » : adoption de la convention à intervenir

Sophie DION rappelle que, chaque année, la commune met à disposition de l'association « La Palanquée » un certain nombre d'équipements pour qu'elle puisse mener à bien ses activités.

Après avoir donné lecture du projet de convention qui doit intervenir pour 2008 et rappelé le contenu des actions que cette association mène au profit de la collectivité (animation en été à la piscine, ...), il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Odile MULLER souligne le risque d'effet de contagion pour les autres associations qui effectuent aussi des animations, elle demande que la participation soit donc diminuée sensiblement mais rendue effective par le paiement.

Le conseil municipal souscrit à son analyse et souhaite que la redevance soit fixée à 200 € pour « La Palanquée » comme pour le club nautique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE les termes de la convention de mise à disposition d'une partie des équipements de la piscine du parc des sports au bénéfice de l'association « La Palanquée »,

FIXE la participation de l'association pour cette mise à disposition à 200 €,

PRECISE que le montant de cette participation est compensé par les animations touristiques réalisées par l'association,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire.

3.3 Mise à disposition d'un équipement sportif municipal à l'association du « Club Nautique » : adoption de la convention à intervenir

Sophie DION rappelle que, chaque année, la commune met à disposition de l'association « Club Nautique » un certain nombre d'équipements pour qu'elle puisse mener à bien ses activités.

Après avoir donné lecture du projet de convention qui doit intervenir pour 2008 et rappelé le contenu des actions que cette association mène au profit de la collectivité (animation estivale de la piscine, ...), il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE les termes de la convention de mise à disposition d'une partie des équipements de la piscine du parc des sports au bénéfice de l'association « Club Nautique »,

FIXE la participation de l'association pour cette mise à disposition à 200 €,

PRECISE que le montant de cette participation est compensé par les animations touristiques réalisées par l'association,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire.

3.4 « Espace tonique municipal » : affermage de l'activité fitness du palais des sports

Sophie DION rappelle les réflexions menées, il y a trois ans, par la commission du parc des sports qui avaient abouti à la mise en place d'un affermage de l'activité fitness du palais des sports et présente un bilan de cette activité exploitée ainsi depuis le 15 décembre 2005.

Aussi, au regard des résultats de cette expérience, elle propose de la renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans. Sophie DION soumet alors le projet de cahier des charges devant servir de base à la consultation pour mener à bien cette procédure de délégation de service public permettant d'affermier cette activité pour une nouvelle durée de 3 ans (décembre 2008 à décembre 2011).

Gérard BERGER demande qu'une évaluation de consommation des flux soit effectuée et qu'une redevance minimum soit fixée pour cet affermage.

Gaël MUFFAT souhaite que le projet de cahier des charges soit amendé sur les points suivants : demande de cautionnement à ajouter, annexer les plans des locaux et enlever l'interdiction de faire de la publicité à l'intérieur de la structure ce qui n'a pas de sens.

Enfin les membres du conseil demandent expressément que sur l'ensemble des délégations les comptes des exploitants leur soient transmis dans les meilleurs délais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de convention à passer avec le preneur,

DECIDE de procéder à un appel public de candidatures pour rechercher un preneur sur les bases du cahier des charges.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3.5 Ferme de Serrausaix : appel public de candidatures pour l'affermage hivernal 2008-2009

~ Arrivée de Patrick BEARD ~

Sophie DION rappelle au conseil municipal le mode d'occupation de la ferme de Serrausaix pour les saisons hivernales passées et souligne le bilan intéressant de cet affermage qui a permis d'animer les pistes de Super-Morzine et d'occuper ce bâtiment en période hivernale. Aussi, au regard des résultats de cette expérience, il propose de la renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans et soumet alors le projet de cahier des charges devant servir de base à la consultation.

Sophie DION insiste ainsi que Gaël MUFFAT sur la nécessité d'obtenir toutes les pièces demandées avant la signature du contrat. Joseph ÉCOEUR souhaite que le projet de cahier des charges soit travaillé en commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de procéder à un appel public de candidatures pour rechercher un preneur sur les bases d'un cahier des charges qui devra être travaillé en commission.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3.6 Contentieux « Avoriaz Demain »/préfecture de la Haute-Savoie : habilitation donnée à M. le Maire pour défendre les intérêts de la commune

M. le Maire rappelle que M. le Préfet de la Haute-Savoie a rejeté la demande de scission de la portion du territoire d'Avoriaz pour être érigée en commune distincte de Morzine par arrêté préfectoral n° 2008-574 du 20 février 2008. Il indique que la commune a été rendue destinataire, pour information, par le greffe du tribunal administratif de Grenoble du mémoire de l'association « Avoriaz Demain » demandant l'annulation de cet arrêté. La commune ayant intérêt à ce que cette décision soit maintenue pourra, le cas échéant, avoir à agir.

M. le Maire relayé par Sophie DION souhaite, comme le conseil municipal l'y autorise, éventuellement défendre les intérêts de la commune dans cette procédure. Le cabinet SCP TIFFREAU pourra être consulté sur cette affaire.

La garantie « protection juridique » a été sollicitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE la SCP TIFFREAU de Paris pour assister la commune dans cette affaire,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire.

3.7 Comité de « L'Outa » : désignation de deux délégués

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués du conseil municipal auprès du comité de l'association "L'OUTA",

CONSIDERANT que Mmes Odile MULLER et Martine PHILIPP sont candidates,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE :

- ✓ Mme Odile MULLER
- ✓ Mme Martine PHILIPP

comme déléguées du conseil municipal auprès du comité de l'association "L'Outa".

3.8 Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie : désignation de deux délégués

Vu les statuts de la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie (SEDHS),

Vu le renouvellement du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir procédé aux opérations de vote et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

SONT ELUS pour représenter la commune au sein la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie :

- M. Ernest GAYDON en qualité de délégué titulaire,
- M. Gilbert PEILLEX en qualité de délégué suppléant.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Présentation de l'action de la Société d'Economie Alpestre par M. LACHENAL

M. le Maire suspend la séance du conseil municipal pour laisser la parole à Pierre LACHENAL, directeur de la SEA, et Denis BOUCHET, conseiller général du canton du Biot, qui souhaitent faire une présentation au conseil municipal des missions de la Société d'Economie Alpestre (SEA) présente depuis 30 ans à Morzine.

L'Association Foncière Pastorale (AFP) de La Vallée de La Manche gère, et c'est sa mission principale, beaucoup d'hectares d'alpages dont l'Aiguille et le Bô-Bornoud. Elle réunit des propriétaires privés et publics et agit comme un établissement public en effectuant des travaux pour les propriétaires en assurant ainsi la gestion des fonds (FEADER, subventions du conseil général et du conseil régional).

Un document récapitulatif des actions sera bientôt transmis aux membres du conseil municipal. Le nouveau président est Gilles RULLAND et le secrétariat est assuré par Josette VERNET.

La SEA est également le maître d'ouvrage de la manifestation « Saveurs d'Alpages » qui est organisée sur Morzine en alternance avec la « Fête du cochon ». La prochaine édition devant avoir lieu en 2009 le conseil municipal sera sollicité pour la reconduite ou non de cette manifestation.

L'alpage de Seraussaix, dont les travaux de remise en état ont été subventionnés via l'AFP, a été remis en gestion au lycée de Contamines sur Arve qui en fait un alpage école créant ainsi un site d'intérêt régional au moins car cette structure est unique en son genre.

L'avenir verra un redéploiement des subventions de travaux qui devront s'inscrire dans le cadre de Plans Pastoraux Territoriaux pour pouvoir prétendre avoir une subvention. A ce sujet Gilles RULLAND indique que l'AFP souhaite définir un périmètre pertinent pour permettre d'avoir un maître d'œuvre en charge de la définition de ce PPT.

Départ de Pierre LACHENAL et Denis BOUCHET, la séance reprend

4.2 Reconversion de la MGEN de Saint-Jean-d'Aulps : nomination de trois délégués pour suivre ce dossier

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps a lancé une consultation destinée à réaliser une étude diagnostique permettant de se déterminer sur l'avenir du bâtiment de la MGEN. Elle demande à la commune de désigner trois membres au sein d'un groupe de travail intercommunal qui aura en charge le suivi de l'étude et la formalisation des conclusions pour les collectivités de la vallée.

Gaël MUFFAT confirme qu'un compromis de vente du bâtiment a bien été signé, par contre Odile MULLER et Martine PHILPP indiquent que l'échéance de déménagement de la structure s'envisage à une échéance 2012/2013. Le conseil municipal ne souhaite pas s'engager plus avant dans la démarche sans visibilité sur l'intérêt pour Morzine et sur l'engagement financier que cela implique.

En conclusion, le conseil municipal missionne Odile MULLER pour suivre ce dossier sans que cela implique plus avant la commune et demande qu'un courrier soit fait en ce sens à la CCVA.

4.3 Entrepôt du foin de CHALENÇON

Gilles RULLAND demande que l'autorisation faite à Michel CHALENÇON d'entreposer du foin dans la maison des Raverettes soit renouvelée. Le conseil municipal donne son accord sous réserve de la passation d'une convention et de la vérification de l'assuré.

4.4 Intervention des bûcherons dans la forêt de la Tassonière

Gilbert PEILLEX donne des informations sur l'intervention des bûcherons autrichiens dans la forêt de la Tassonière. L'objectif est d'offrir une protection naturelle en abattant des résineux qui sont laissés sur place après avoir été pluchés pour éviter les parasites. Ces résineux sont ensuite remplacés, en théorie, par des feuillus. Certains membres du conseil municipal font part de leurs doutes sur la méthode. A suivre.

4.5 Directeur du parc des sports

M. le Maire indique au conseil municipal que 48 candidatures sont parvenues en mairie pour pourvoir au remplacement de Pierre BOCHENT qui part en retraite. 5 candidats ont été retenus pour passer un entretien auquel 4 personnes se sont présentées l'une ayant été retenue pour un poste dans une autre région. Chaque membre du jury chargé du recrutement a ensuite classé les candidats de 1 à 4 sachant que celui retenu est celui ayant le moins de points.

Sébastien MONTEIL 13 points, Christophe MUGNIER 18 points, François JENNY 28 points, Eric MERCIECA 11.

C'est donc Eric MERCIECA, actuellement titulaire en poste à Samoëns, qui a été retenu pour succéder à Pierre BOCHENT à la tête du parc des sports.

4.6 Unité Touristique Nouvelle

M. le Maire fait le compte rendu des réunions qui se sont tenues avec l'aménageur sur l'avancée du dossier d'UTN. Les principaux éléments examinés concernent le déplacement de la zone technique, le nombre de places de stationnement envisagées, le standing des constructions envisagées, les accès et les liaisons. Il a été clairement appelé la volonté ferme de la commune de pérenniser des lits chauds sur une longue période.

Gérard BERGER indique au conseil municipal que l'aménageur a été très clair sur le projet du Club Méditerranée en indiquant qu'en aucun cas il ne céderait ses terrains pour une construction. En outre il confirme que ses études font ressortir la non rentabilité d'une hôtellerie de grand standing sur une exploitation de quatre mois à Avoriaz.

Sophie DION rappelle les conclusions du secrétaire d'Etat au tourisme concernant le déficit français d'hébergement haut de gamme et souhaite que sur le standing des logements prescrits soient bien maintenus.

Le rythme de travail est d'une réunion tous les 15 jours et une réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal sera organisée dans le mois de juillet.

4.7 Convention SERMA

M. le Maire fait part de l'entrevue qui a eu lieu avec Bernard BLAS et Jean-Pierre CALVET au sujet du devenir de la convention de remontées mécaniques. L'exploitant fait part de sa volonté de faire évoluer les équipements selon des modalités qui restent à définir et qui dépendent fortement des dispositions juridiques et contractuelles à mettre en œuvre. La commission montagne est en charge du suivi de ce dossier qu'il convient de faire avancer rapidement.

4.8 Affaire Gérard MENU

Lionel GAYMARD revient sur le contentieux qui oppose la commune à M. Gérard MENU. Il demande que le conseil soit destinataire d'une note d'information précisant l'état de la procédure et les moyens de mettre un terme définitif à l'appel en cours. D'une manière générale, M. le Maire demande qu'un état des contentieux en cours avec les implications financières soit présenté au conseil municipal.

4.9 Elargissement des commissions

Suite à une demande d'Hélène RICHARD, M. le Maire demande aux présidents de commission de faire part de leurs propositions de personnes pour élargir les commissions à des membres extérieurs. Les comités consultatifs seraient créés au conseil municipal du 18 juillet prochain.

4.10 Trophée des jeunes cyclistes

Sophie DION indique que la question de l'accueil par Morzine du « Trophée des jeunes cyclistes » sera étudiée en commission des sports mais que la tendance est plutôt favorable à l'accueil de cette manifestation qui doit se dérouler les 23 et 24 août prochains.

~ Séance levée à 21H00 ~

Fait à MORZINE, le 04.07.2008.

Jean-Louis BATTANDIER,
Maire de MORZINE-AVORIAZ.